

STRATÉGIE DÉCHETS

BILAN D'ÉTAPE ET PERSPECTIVES

DOSSIER DE PRESSE

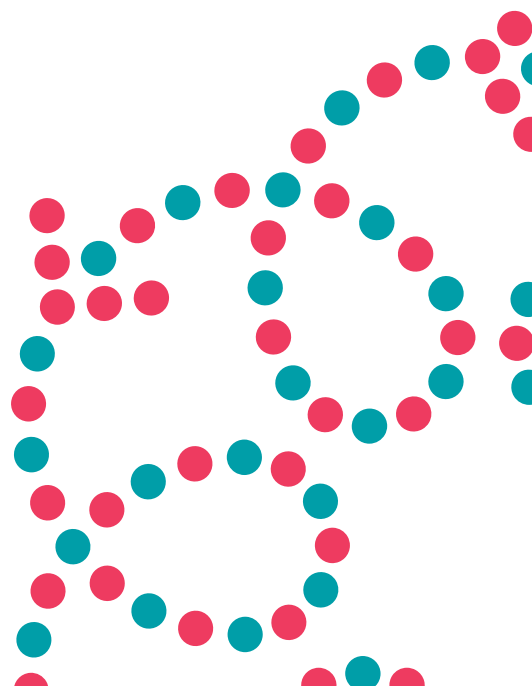


À l'occasion du vernissage de la fresque monumentale réalisée sur les façades de l'Unité de Valorisation Énergétique de Cenon, Bordeaux Métropole dresse un bilan d'étape de sa politique déchets. Ce temps fort symbolique – à la croisée de la transition écologique, de l'engagement citoyen et de la transformation industrielle – permet de revenir sur une trajectoire entamée en 2020, dans un contexte de forte évolution des usages, des attentes sociétales et des obligations réglementaires.

Dès le début de la mandature, la Métropole a fait le choix d'un changement de cap. Avec l'adoption de son Plan Stratégique Déchets en mars 2022, elle a fixé un cadre d'action à long terme, aligné sur les objectifs de la loi AGEC : réduire de 15 % la quantité de déchets ménagers assimilés par habitant d'ici 2030 (par rapport à 2010), et atteindre un taux de valorisation matière de 65 % à l'horizon 2035.

Ces objectifs se tiennent en deux devises simples :
« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »
et « Tout déchet est une ressource ».

Au-delà des chiffres, l'ambition est claire : repenser durablement le modèle, en privilégiant la réduction à la source, la diversification des solutions de proximité, l'évolution des pratiques collectives et la montée en compétence du service public.



UN PLAN STRATÉGIQUE DÉCHETS AMBITIEUX

Une stratégie pensée sur le temps long

Adopté en mars 2022, le Plan Stratégique Déchets constitue désormais le socle de l'action métropolitaine en matière de prévention, de collecte et de valorisation. Il définit une trajectoire à long terme, articulée autour de cibles réglementaires, mais surtout portée par une ambition plus large : faire évoluer durablement le service public des déchets, au plus près des usages, des contraintes locales et des attentes environnementales.

Pour y parvenir, la Métropole a mis en œuvre une stratégie fondée sur trois piliers complémentaires :

- un pilotage structuré et partenarial, associant communes, associations et entreprises de l'économie circulaire, institutions et gestionnaires de l'habitat collectif ;
- des outils techniques modernisés, capables de traiter des catégories de déchets plus complexes et d'améliorer les performances de tri et de valorisation ;
- des services de proximité repensés, pour accompagner les habitants dans les gestes du quotidien et garantir une équité d'accès à l'offre.

Un effort budgétaire soutenu et ciblé

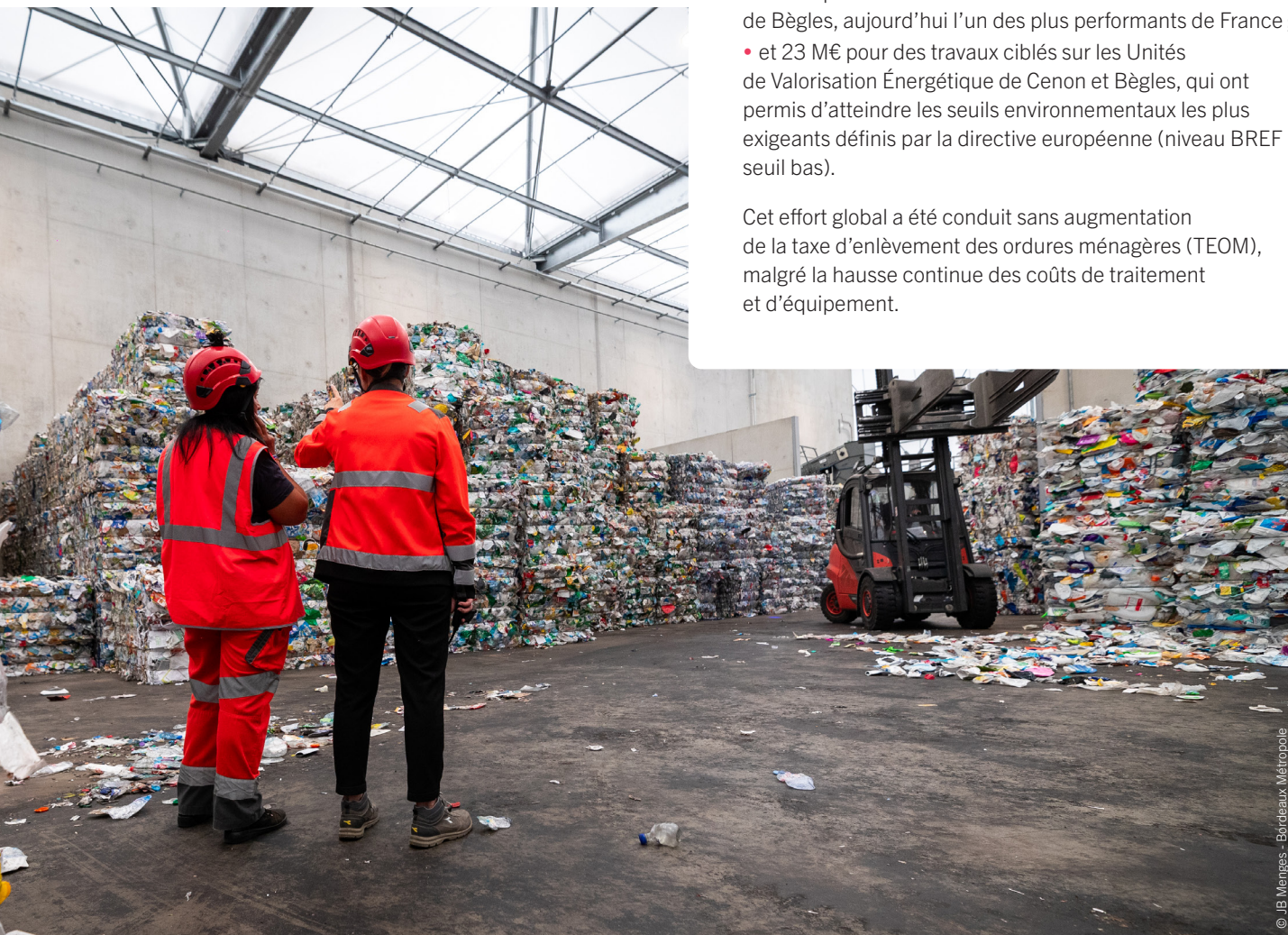
Pour accompagner la mise en œuvre de sa stratégie déchets, Bordeaux Métropole a inscrit 52 millions d'euros au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2022–2026 du budget annexe déchets. Cette enveloppe a permis de financer plusieurs leviers structurants :

- le déploiement de solutions de tri à la source, avec la généralisation des composteurs individuels, l'installation de bornes à biodéchets et la création de nouveaux sites de compostage partagé ;
- la montée en puissance des équipements de proximité, via la création de déchetteries mobiles, l'ouverture de premiers espaces de réemploi et la définition d'un schéma directeur de modernisation des déchetteries à l'horizon 2030 ;
- et le renforcement de l'ingénierie publique, à travers la structuration d'un accueil usagers dédié, la formation des agents de terrain, et le développement d'outils de pilotage et de médiation.

Parallèlement à ce PPI, plus de 60 millions d'euros supplémentaires ont été mobilisés hors budget annexe pour la modernisation des équipements industriels, notamment :

- 32 M€ pour l'automatisation et l'extension du centre de tri de Bègles, aujourd'hui l'un des plus performants de France ;
- et 23 M€ pour des travaux ciblés sur les Unités de Valorisation Énergétique de Cenon et Bègles, qui ont permis d'atteindre les seuils environnementaux les plus exigeants définis par la directive européenne (niveau BREF seuil bas).

Cet effort global a été conduit sans augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), malgré la hausse continue des coûts de traitement et d'équipement.



DEUX OBJECTIFS : PRIORISER LA RÉDUCTION ET AMÉLIORER LA VALORISATION

Une production de déchets en forte baisse

Après plusieurs années de stagnation, la trajectoire déchets de la Métropole s'est inversée de manière nette à partir de 2021. En quatre ans, la production annuelle de déchets ménagers et assimilés par habitant a reculé de 47 kg, passant de 501 kg en 2021 à 454 kg en 2024, soit une baisse cumulée de 12,15 % par rapport à 2010. La Métropole se rapproche ainsi de l'objectif fixé dans le Plan Stratégique Déchets, qui vise une réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2030. Cette tendance traduit à la fois l'efficacité des politiques mises en place et une meilleure appropriation par les habitants des gestes de tri et de réduction à la source.

Parmi les indicateurs les plus significatifs, la quantité totale d'ordures ménagères résiduelles (bac noir) diminue de 14 % entre 2020 et 2024, soit 18 000 tonnes de déchets en moins. Ce recul est d'autant plus significatif que la population métropolitaine continue de croître (+1 %/an en moyenne) et que l'urbanisation reste dynamique.

Un taux de valorisation global en hausse

En parallèle de la réduction des volumes, le taux global de valorisation matière est passé de 33 % en 2020 à 37 % en 2024. Cette progression est liée à deux évolutions majeures :

- la généralisation des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques depuis janvier 2023, accompagnée par une campagne métropolitaine, une modernisation du centre de tri de Bègles et une réorganisation des tournées ;
- la montée en charge des solutions de valorisation des déchets alimentaires, avec la distribution massive de composteurs, le déploiement des bornes à déchets alimentaires et la création de nouveaux sites de compostage partagé.

Ces deux leviers combinés permettent une meilleure séparation des matières dès l'origine, limitent les erreurs de tri et augmentent la part des déchets orientés vers des filières de valorisation, évitant ainsi qu'ils ne soient dirigés vers l'incinération avec les ordures résiduelles.

Accompagner les usagers et structurer des services de proximité

Le succès d'une politique de réduction et de tri repose autant sur l'évolution du modèle de service public que sur l'adhésion des habitants aux gestes du quotidien. Pour Bordeaux Métropole, cette conviction a guidé le déploiement progressif de nouveaux services de proximité, pensés pour être simples d'accès, lisibles et adaptés aux différents modes de vie. L'objectif est clair : permettre à chacun d'agir, là où il vit, en disposant d'un équipement ou d'une solution adaptée. Les opérations de sensibilisation ont également été démultipliées pour accompagner le changement d'habitudes.

Réorganiser la collecte pour encourager le geste de tri

Le bon fonctionnement du service public passe également par une adaptation des rythmes de collecte, afin de mieux s'adapter aux nouveaux usages et favoriser les habitudes vertueuses. Avec l'extension des consignes de tri sur les emballages puis le déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets, les poubelles noires se sont allégées : 50 % des poubelles n'étaient présentées qu'une semaine sur deux et les poubelles restantes étaient présentées à moitié vides.

En 2024, la Métropole a donc engagé une révision d'ampleur des tournées, avec deux principes majeurs :

- une réduction de la fréquence des collectes d'ordures ménagères résiduelles (bac noir), ramenées à une fois par semaine, contre deux auparavant ;
- une substitution entre les collectes d'ordures ménagères résiduelles (bac noir) et celles de collecte sélective (bac jaune) uniquement dans les zones les plus denses avec de fortes contraintes de stockage.

Dans la zone de collecte de nuit de Bordeaux, cette évolution a conduit au passage du modèle « 5+1 » (5 collectes d'OMR pour 1 de recyclables) au schéma dit « 4+2 », plus équilibré. Dès les six premiers mois, une augmentation de 8 % des volumes collectés en tri a été enregistrée.

Cette réorganisation s'est accompagnée d'une campagne d'information, d'un travail en lien avec les bailleurs et d'une formation des agents de collecte et des gardiens d'immeubles, qui se poursuivent. Elle a permis, sans dégradation du service rendu, de renforcer la lisibilité des consignes, apaiser les rues et de favoriser une meilleure séparation des flux.

Déployer le tri à la source des biodéchets : une dynamique enclenchée

Bordeaux Métropole a fait du tri à la source des biodéchets un axe structurant de sa politique. Cette priorité s'est traduite par un plan de déploiement progressif des équipements, avec trois modalités complémentaires :

- La distribution gratuite de composteurs individuels, avec 76 000 foyers équipés entre 2020 et 2024. À partir de 2024, cette distribution s'est accompagnée d'une mise à disposition gratuite et systématique à domicile, ce qui a permis de faire progresser le taux d'utilisation à plus de 75 %, contre 52 % en 2021 ;
- Le développement de sites de compostage partagé, en forte progression depuis 2020 : 419 sites seront en fonctionnement début 2025, dont 89 créés en 2024 ;
- Le déploiement de bornes à déchets alimentaires, avec 804 équipements déjà installés dans les copropriétés, quartiers denses et équipements publics.

À terme, 1 600 bornes à déchets alimentaires seront déployées dans l'intra-rocade. L'extra rocade n'est pas en reste avec le déploiement prévu de 450 sites de compostage partagés supplémentaires sur la seule période 2025-2026 et un possible déploiement de bornes à déchets alimentaires dans les zones les plus denses.

Pour compléter l'offre, la Métropole a renforcé les solutions de broyage des déchets verts à domicile ou en points de proximité. En 2024, 600 opérations de broyage à domicile ont été organisées, ainsi que 80 opérations dans les communes, permettant de limiter les apports en déchetteries, de restituer de la matière organique dans les sols et de créer un lien concret avec les pratiques de jardinage durable.

Ces services sont adossés à une offre d'accompagnement renforcée : formations gratuites au jardinage naturel, kits pédagogiques, outils numériques, aides à l'achat de broyeur... L'ensemble de ces dispositifs vise à favoriser l'autonomie des usagers tout en garantissant la qualité des apports. Les résultats sont déjà visibles : les quantités collectées dans les bornes à biodéchets ont quasiment doublé entre 2024 et 2025, passant de 70 à 118 tonnes par mois.



Réinventer les déchetteries : vers un réseau plus accessible et plus orienté réemploi

Longtemps perçues uniquement comme des lieux de dépôt, les centres de recyclages métropolitains connaissent, depuis 2022, une profonde évolution. Ce changement s'appuie sur un double objectif : améliorer l'accessibilité du service, notamment dans les secteurs périurbains, et faire des déchetteries de véritables lieux de valorisation, de dons et de réemploi.

Parmi les principales avancées :

- la création, en 2023, de deux centres de recyclage mobiles, déployée sur 8 sites, et qui seront étendues à 12 sites fin 2025. Ce dispositif, accessible deux fois par mois sur chaque site, intègre une zone de don et une sensibilisation au tri.
- l'ouverture, en 2024, de deux zones de don permanentes, dans les centres de Gradignan et Bordeaux Carles Vernet. Ces lieux permettent de recueillir des objets en bon état, de proposer des zones de réparation, et de favoriser le réemploi via des acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- la validation d'un schéma directeur de modernisation des centres de recyclage, qui prévoit, à l'horizon 2030, la création de 3 à 5 nouveaux sites et la généralisation de zones de don et de réemploi sur l'ensemble du réseau métropolitain.

La montée en puissance de ces dispositifs permet une diversification des ressources valorisées, un allègement des apports en encombrants, et une réduction significative du volume de déchets enfouis ou incinérés sans tri préalable.

TRANSFORMER LES OUTILS INDUSTRIELS AU SERVICE DE LA TRANSITION

Adapter les installations aux enjeux de demain

La modernisation des équipements constitue une composante essentielle de la stratégie métropolitaine en matière de déchets. Pour que la réduction à la source, le tri et la valorisation soient pleinement efficaces, encore faut-il disposer d'installations capables d'absorber les flux dans des conditions de performance environnementale et énergétique élevées. À ce titre, Bordeaux Métropole a engagé, depuis 2021, un programme de transformation de ses infrastructures industrielles, incluant ses deux unités de valorisation énergétique (UVE), son centre de tri, ainsi qu'un ensemble d'équipements spécialisés déployés à l'échelle du territoire : bornes à biodéchets, composteurs, déchetteries mobiles, dispositifs de broyage des végétaux ou encore zones de réemploi.

L'enjeu est double : garantir la continuité du service public dans un contexte de traitement des déchets plus exigeant réglementairement, et faire évoluer les équipements vers des standards de sobriété énergétique, de réduction des nuisances et de production d'énergie renouvelable.

L'UVE de Cenon : performance environnementale et projet structurant

Exploitée par Bordeaux Métropole Valorisation, l'UVE de Cenon a fait l'objet d'un chantier de modernisation d'envergure entre 2021 et 2022. Ce programme, financé à hauteur de 9 millions d'euros, visait à améliorer la qualité du traitement des fumées, à optimiser la valorisation énergétique et à faire du site un exemple européen de performance environnementale.

En 2024, l'UVE atteint la norme dite « BREF seuil bas », qui fixe les plus hauts standards de rejets en Europe. Les deux fours sont désormais équipés de systèmes de filtration à manches haute efficacité, de dispositifs de réduction catalytique des oxydes d'azote, et d'un système de récupération de chaleur sur les fumées.

Les résultats sont au rendez-vous :

- 133 333 tonnes de déchets incinérés en 2024 (96 % de la capacité autorisée),
- 107 GWh de chaleur injectés dans le réseau intercommunal qui alimente plus de 16 000 logements à Cenon, Floirac et Lormont,
- 30 GWh d'électricité produits, soit l'équivalent de la consommation de 13 000 habitants.
- Ce site, longtemps perçu uniquement comme un outil technique, est désormais aussi un réservoir énergétique structurant pour l'Est de la métropole.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Faire entrer l'art dans l'univers technique : le projet artistique de Cenon

Longtemps perçues comme des équipements techniques peu visibles ou difficilement appropriables, les Unités de Valorisation Énergétique (UVE) sont aujourd'hui appelées à jouer un rôle plus large dans la ville : produire localement de l'énergie, et s'intégrer dans leur environnement immédiat. À Cenon, le choix a été fait d'aller plus loin encore, en ouvrant l'UVE sur l'espace public à travers un projet artistique et paysager inédit. Après deux années de travaux (2021–2022) ayant permis de porter l'usine aux meilleurs standards européens en matière de traitement des fumées et de performance énergétique, l'UVE de Cenon est devenue, en décembre 2024, **la première installation en Europe** à obtenir une reconnaissance formelle attestant du respect des seuils dits « BREF seuil bas », fixés par la réglementation européenne dans le cadre de la **Directive sur les émissions industrielles (IED)**. Ce niveau d'exigence, défini dans les **documents de référence sur les meilleures techniques disponibles (BREF)**, concerne à la fois les rejets atmosphériques et les rejets liquides, et constitue aujourd'hui le plus haut standard environnemental applicable aux unités de valorisation énergétique.



Une fresque monumentale portée par un collectif local

En 2024, un appel à manifestation d'intérêt artistique a été lancé par Bordeaux Métropole, en lien avec la Ville de Cenon et l'exploitant Bordeaux Métropole Valorisation, pour habiller les façades du site rénové. À l'issue du processus de sélection, le projet du collectif Les Cranneuses, fondé par les graphistes Margot Hincker et Christine Guillot, a été retenu.

L'œuvre réalisée, intitulée *Énergie citoyenne*, s'étend sur plus de 1 200 m² de façades. Elle met en scène, à travers un vocabulaire graphique accessible, les flux d'énergie, les gestes du tri, les visages du territoire et la transformation des matières. Pensée pour être lisible à la fois depuis l'espace public, les voies ferrées et les points de vue environnants, la fresque rend visible une activité technique souvent méconnue tout en valorisant l'engagement collectif autour de la réduction des déchets.

Au total, le projet a mobilisé 1 million d'euros, répartis entre 185 000 € pour la partie artistique (conception, réalisation, encordage, matériaux) et 815 000 € pour la rénovation et le ravalement des façades supportant la fresque. Il a été conduit avec le concours d'entreprises locales (Unikalo, Fayat, Adréaline), de structures associatives et de jeunes en insertion, dans une logique de chantier partagé.

Un jardin en pied d'usine pour prolonger le geste

En parallèle de la fresque, Bordeaux Métropole a souhaité aménager les abords immédiats de l'UVE pour proposer un espace public qualitatif et accessible, en cohérence avec les usages du quartier. Ce travail a donné naissance, en 2022, au « Jardin RêVé », un espace de 2 500 m² conçu en partenariat avec l'association Germaine Veille.

Pensé comme un lieu de respiration et de médiation, ce jardin associe plusieurs usages : un espace de culture maraîchère en bacs partagés, des zones de repos et de promenade végétalisées, des modules artistiques inspirés des motifs de la fresque, des ateliers pédagogiques autour du tri, de la valorisation et du compostage.

En 2024, plus de 3 100 personnes ont été accueillies dans le cadre des animations organisées sur le site : sessions de jardinage au naturel, ateliers de création plastique, visites guidées du jardin ou de l'usine. L'ensemble constitue un dispositif de sensibilisation de proximité, qui renforce l'appropriation locale du site industriel tout en favorisant le lien social. Il illustre la volonté de faire cohabiter exigence technique et attention au cadre de vie.

L'UVE de Bègles : complémentarité territoriale et intégration énergétique

Parallèlement à Cenon, l'Unité de Valorisation Énergétique de Bègles a bénéficié de travaux ciblés entre 2023 et 2024. Parallèlement à Cenon, l'UVE de Bègles a bénéficié, entre 2023 et 2024, d'une remise à niveau complète, pour un investissement de 16 millions d'euros. L'objectif : renforcer ses performances énergétiques et environnementales.

L'UVE de Bègles assure aujourd'hui un rôle stratégique dans l'intégration énergétique de la rive gauche de la métropole. Elle alimente :

- le réseau de chaleur urbain du quartier Saint-Jean Belcier,
- la station d'épuration métropolitaine de Clos de Hilde,
- une production électrique équivalente à la consommation annuelle de 40 000 habitants.

Là aussi, les travaux ont permis de franchir un seuil en matière de qualité environnementale et d'atteindre les mêmes seuils que l'usine de Cenon. Les émissions de particules fines sont désormais 80 % en dessous des plafonds réglementaires, grâce à l'installation de systèmes de traitement de des rejets renforcés.

Un centre de tri modernisé pour accompagner le changement d'échelle

Le centre de tri de Bègles, piloté par Bordeaux Métropole, a également été entièrement modernisé pour répondre à l'évolution des consignes de tri et à la généralisation du geste de tri plastique depuis janvier 2023. Les travaux, réalisés entre 2022 et 2023, ont permis :

- un agrandissement de 5500 m²,
- une montée en capacité de 50 000 à 65 000 tonnes par an (+ 30 %),
- l'installation de deux lignes de tri automatisées couplées à un système de reconnaissance optique,
- la mise en œuvre d'une intelligence artificielle pour distinguer les types de plastiques, les films, les bioplastiques et les matériaux composites.

Ces équipements ont amélioré la performance du tri de 20 % et divisé par deux le taux d'erreurs. Le rendement global du centre a ainsi permis d'augmenter la part des déchets valorisables dans les nouvelles filières et de garantir une meilleure qualité des matières recyclées.

En intégrant la valorisation énergétique, 94 % des déchets produits sur le territoire sont aujourd'hui valorisés ou recyclés, contre seulement 6 % orientés vers l'enfouissement, soit un niveau bien inférieur à la moyenne nationale estimée à 24 %.



© JB Menges - Bordeaux Métropole



COOPÉRER, MUTUALISER, ACCOMPAGNER

Une stratégie territoriale construite collectivement

Dès la définition de son Plan Stratégique Déchets, Bordeaux Métropole a fait le choix d'une gouvernance partagée. Cette organisation, construite autour d'un dialogue permanent avec les communes, les partenaires institutionnels, les bailleurs et les acteurs associatifs, a permis de garantir la cohérence des actions tout en tenant compte des réalités locales.

La mise en œuvre de la stratégie repose sur une coordination étroite entre niveaux métropolitain et communal, et sur un pilotage conçu pour s'adapter dans la durée, en fonction des retours d'expérience et des évolutions réglementaires.

Des partenariats au service de l'action

Le déploiement du plan a pu s'appuyer sur un maillage solide de partenaires opérationnels. Depuis 2022, plusieurs conventions structurantes ont été signées pour renforcer l'efficacité du service :

- la signature de 10 conventions REP (Responsabilité Élargie du Producteur) avec les éco-organismes, permettant de développer des filières de tri gratuites ou subventionnées dans tous les centres de tri métropolitains ;
- des collaborations renforcées avec les commerces de bouche via les chambres consulaires, et avec les bailleurs sociaux pour adapter les équipements et accompagner les pratiques dans l'habitat collectif.

Ces partenariats permettent d'ancrer la politique déchets dans un cadre collectif, fondé sur la coopération, l'expérimentation et l'efficacité partagée.

REGARDER VERS 2030 : LES NOUVELLES PERSPECTIVES

Consolider les acquis et franchir un nouveau cap

À l'issue de quatre années de mise en œuvre du Plan Stratégique Déchets, les premiers résultats obtenus témoignent d'un changement réel d'habitudes. La réduction des volumes produits, l'augmentation du tri et la modernisation des équipements industriels constituent des inflexions significatives, mais qui doivent désormais être consolidées dans la durée. L'enjeu, pour les prochaines années, est de franchir un nouveau seuil : rendre ces dynamiques irréversibles, les inscrire dans les pratiques et visions ordinaires, renforcer leur appropriation par tous quel que soit le lieu de vie, toujours au service de la préservation des ressources et du territoire.

C'est dans cet esprit que Bordeaux Métropole fixe ses priorités à l'horizon 2030, à la fois en termes d'équipements, d'accompagnement des usagers et de pilotage financier.

Poursuivre le déploiement des services de tri à la source

L'effort engagé sur la valorisation des biodéchets sera poursuivi et amplifié. L'objectif est de doubler le nombre de bornes à déchets alimentaires déjà installées à ce jour, pour atteindre 1 600 équipements d'ici fin 2026, et de porter à 60 000 le nombre de composteurs individuels distribués. En parallèle, le réseau de sites de compostage partagé sera renforcé, avec un objectif de 600 sites ouverts à la même échéance.

Le soutien à l'adoption de ces pratiques dans les quartiers denses ou les zones pavillonnaires fera l'objet d'une attention particulière, avec une montée en puissance des dispositifs de médiation, de formation et de suivi. L'enjeu est d'aller au-delà de la distribution d'équipements pour garantir un bon usage dans le temps.

Poursuivre la transformation des déchetteries en centre de ressources circulaires

Le schéma directeur de modernisation des centres de recyclage prévoit la création de 3 à 5 nouveaux sites d'ici 2030, tous intégrant une zone de don, un espace de réemploi, et potentiellement des ateliers de réparation en lien avec des structures de l'économie sociale et solidaire.

L'objectif affiché est de faire de ces sites de véritables centres de ressources, accessibles, pédagogiques et multifonctionnels. Cette évolution vise aussi à atteindre, à l'horizon 2030, un objectif zéro enfouissement, en réduisant à la source les ressources non valorisables et en favorisant le détournement des objets réemployables.



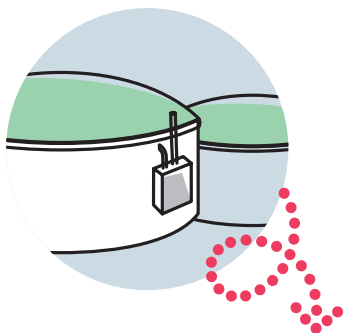


RÉDUCTION DES VOLUMES DE DÉCHETS

454 kg de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2024, contre **517 kg** en 2010, soit une **baisse de 12,15 %**.

30 000 tonnes de déchets évités chaque année entre 2021 et 2024.

14 % de baisse des ordures ménagères résiduelles (bac noir) entre 2020 et 2024, représentant **18 000 tonnes** de déchets en moins.



VALORISATION MATIÈRE ET BIOLOGIQUE

Taux global de valorisation passé de **33 %** en 2020 à **37 %** en 2024.

Objectif à atteindre à l'horizon 2035 : **65 %**.



COMPOSTAGE ET BIODÉCHETS

43 600 composteurs individuels distribués depuis 2020.

804 bornes à déchets alimentaires installées début 2025, sur un objectif de 1 600 fin 2026.

419 sites de compostage partagé en fonctionnement, dont 278 ouverts depuis 2020.

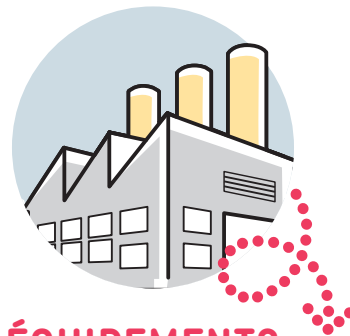


SERVICE DE COLLECTE

Passage à **une collecte hebdomadaire unique** des ordures ménagères.

Instauration du modèle **4 + 2** à Bordeaux : quatre collectes sélectives et deux collectes résiduelles par mois.

Hausse de **8 %** des volumes triés dans les six premiers mois suivant le changement de fréquence.



ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

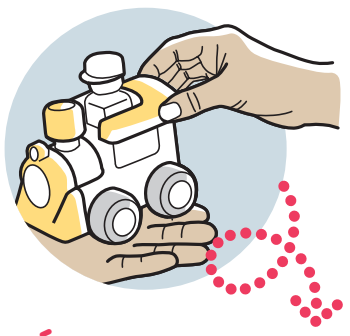
223 000 tonnes traitées par l'UVE de Bègles en 2024.

133 333 tonnes traitées par l'UVE de Cenon en 2024 (96 % de sa capacité).

107 GWh de chaleur et **30 GWh** d'électricité produits par l'UVE de Cenon en 2024.

38 GWh de chaleur et **100 GWh** d'électricité produits par l'UVE de Bègles en 2024.

Centre de tri de Bègles : capacité portée à **65 000 tonnes/an** (+ 30 %), avec rendement amélioré de 20 %.



DÉCHETTERIES ET RÉEMPLOI

2 déchetteries mobiles active sur 8 sites, en extension à 12 sites en 2025.

2 espaces de réemploi ouverts à Gradignan et Bordeaux Carles Vernet.

Objectif : **3 à 5 nouvelles déchetteries** d'ici 2030, toutes équipées de zones de dons.

CONTACTS PRESSE

Bordeaux Métropole

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles
05 56 99 85 59 - 06 32 55 15 80
0686203411

bordeaux-metropole.fr

